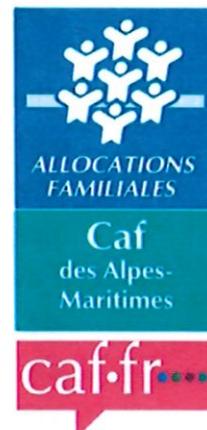




DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



# PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche Boule de Gomme

Validité : du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028



MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (annexe 1), prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

- 1- Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- 2- Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté la structure,
- 3- Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental se sont associés afin de fournir aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants un modèle de projet d'établissement mis à jour.

Afin de faciliter le travail partenarial, l'utilisation de ces documents revêt un caractère obligatoire dans le département des Alpes Maritimes et sera actualisé au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel.

# 1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## 1.1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU GESTIONNAIRE

### 1.1.1- Identification de la structure :

- Nom de la structure : **BOULE DE GOMME**
- SIRET : 210 60 105000011
- Statuts : Collectivité Territoriale
- Adresse : Place Mougins - RD 2085 - Cidex 401 - 06330 Roquefort Les Pins
- Téléphone : 04.93.77.07.00
- Mail de l'établissement : [creche@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:creche@ville-roquefort-les-pins.fr)

### 1.1.2- Identification du gestionnaire :

- Nom de la structure gestionnaire : **MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS**
- SIREN : 210 601 050
- Statuts : Collectivité Territoriale
- Adresse : 1 Place Antoine Merle - RD 2085 - 06330 Roquefort Les Pins
- Téléphone : 04.92.60.35.00
- Mail : [mairie@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:mairie@ville-roquefort-les-pins.fr)

## 1.2- CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT ET DU GESTIONNAIRE

1.2.1- Type et catégorie d'établissement correspondante : la crèche « Boule de Gomme » est une crèche collective avec un agrément pour 55 enfants par jour. Elle est assimilée à une grande crèche (entre 40 et 59 places).

1.2.2- Nature de l'accueil : La crèche « Boule de Gomme » propose un accueil régulier, occasionnel, et d'urgence (en fonction des places disponibles).

## 2- PROJET EDUCATIF

### Introduction :

En partant des besoins des familles et des enfants, nous allons développer les intentions éducatives qui nous semblent fondamentales. Ce projet définit les axes et orientations voulues par la structure. Il sera mis en œuvre ensuite par le biais du projet pédagogique (réflexion d'équipe sur le questionnement des pratiques professionnelles.).

### 2.1- LES BESOINS DES FAMILLES

- Le besoin de garde est à l'origine de la demande des familles. A cela se greffent d'autres attentes secondaires. Nous satisfaisons donc, dans un premier temps et dans la mesure du possible, au maximum les plannings souhaités par les parents.

- La socialisation de leur enfant est aussi une priorité pour les parents. En effet, la vie à la crèche baigne l'enfant dans la collectivité dès son plus jeune âge, et le prépare à ce qu'il va vivre à l'école maternelle, et de manière générale en collectivité.

- Le développement du langage et la sensibilisation à la langue française font partie des attentes des familles, notamment pour les non francophones.

- Lors de l'adaptation, notre travail est d'accompagner l'enfant bien sûr, mais aussi d'aider les parents à mieux vivre ces premières séparations.

- Nous avons également un rôle d'écoute, de soutien, et d'accompagnement à la fonction parentale.

Grâce à l'écoute active, nous amenons la famille à trouver ses propres solutions en l'encourageant ou en l'aiguillant plutôt qu'en la conseillant. Car le parent connaît son enfant, et a bien souvent la solution en lui.

- Nous faisons preuve de neutralité bienveillante : cela passe par un respect des coutumes et choix éducatifs en corrélation avec nos principes pédagogiques.

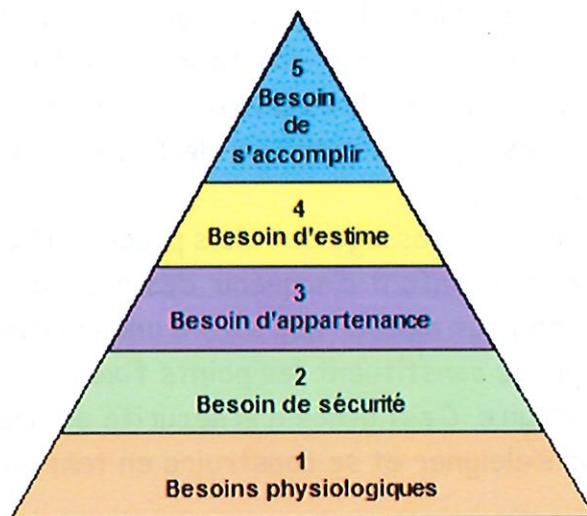
- Certains parents sont en attente d'informations sur le projet pédagogique et les activités mises en place.

- Les temps de transmissions sont très importants. Nous considérons qu'il faut donner la priorité aux observations, anecdotes, et évolutions pertinentes pour

ouvrir le dialogue et restituer aux parents des temps de vie de leur enfant. C'est au travers de ces échanges que le bien-être de l'enfant se révèle.

## 2.2- LES BESOINS SPECIFIQUES DE L'ENFANT

La pyramide de Maslow



- 1- Respect des rythmes (sommeil, repas) - alimentation saine et adaptée - hygiène - motricité libre - lieu de vie limitant au maximum les sources de pollution.
- 2- Sécurité physique et psychique - Les repères - la référence - La verbalisation - La contenance - La bienveillance.
- 3- La socialisation.
- 4- Le respect mutuel - L'éducation positive - L'accompagnement de l'expression des émotions - La confiance en soi.
- 5- Autonomie - créativité - libre-choix - le jeu.

## 2.3- LES OBJECTIFS QUI EN DECOULENT

**Un accueil individualisé** et personnalisé de l'enfant et des familles au sein d'un groupe.

Il est important de donner des **repères sécurisants**, matériels et humains afin que l'enfant gère au mieux la situation de séparation. Nous veillons à ce que ces repères soient stables, fiables et continus.

Le premier but des repères est de permettre aux enfants d'évoluer, le plus harmonieusement possible, sans angoisse massive. De cette sécurité dépendra la capacité de l'enfant à s'ouvrir au monde, à s'intéresser à l'extérieur et aux autres. Un enfant qui n'aura pas ce sentiment de sécurité mobilisera toute son énergie à se rassurer. Tout changement est source d'angoisse car on passe d'une position connue, maîtrisée, à une autre inconnue dont on ne domine pas tous les paramètres. L'intégration de repères sécuritaires suffisamment solides permet aux enfants de trouver malgré tout, une certaine sérénité face à la nouveauté.

Aussi en collectivité il est très important de travailler sur les repères :

- Cela peut être par exemple le lit que l'on attribue à l'enfant : le changer de place peut perturber l'enfant, en venant briser la continuité du repère.
- Les rituels par leur constance, leur régularité et leur répétition sont extrêmement rassurants. Ils permettent la maîtrise du déroulement des actions et la préparation des transitions entre les actions.
- Le doudou ou « objet transitionnel » fait la transition entre l'enfant et le monde extérieur, c'est un objet familier empreint d'odeurs et d'images rassurantes. Lors de situations anxiogènes, l'enfant s'en servira pour maîtriser son angoisse. Il est important que celui-ci reste à la disposition de l'enfant et qu'il fasse la navette entre la maison et la crèche.
- Lors de l'adaptation, il y a un passage de relais progressif de la mère à l'auxiliaire de référence qui permet à l'enfant d'acquérir des repères dans la continuité. Ce transfert de sécurité ne peut exister que s'il y a une relation de confiance.
- En définitive les repères constituent les points fixes sur lesquels l'enfant peut s'appuyer pour se construire. C'est grâce à la sécurité de base qu'ils représentent, que l'enfant va pouvoir s'éloigner et se construire en tant qu'être unique.

### La socialisation :

C'est un processus d'apprentissage de la vie en société, durant lequel l'enfant intériorise les normes et valeurs et par lesquelles il construit son identité psychologique et sociale.

La rencontre avec d'autres adultes et enfants va permettre au tout-petit de s'ouvrir à l'extérieur, et, plus tard de se détacher petit à petit de son cocon familial, pour grandir et être plus autonome.

Comme il aura déjà appréhendé quelques facettes de la collectivité et vécu l'expérience de la séparation, l'enfant sera plus confiant lors de son entrée à l'école maternelle.

Ainsi, il aura acquis le respect de l'autre, le libre-choix, le droit de s'exprimer, le partage et l'envie d'enrichir ses connaissances et son entourage.

La famille sera aussi moins inquiète, puisqu'elle aura vu son enfant s'ouvrir aux autres et évoluer.

### L'autonomie :

L'autonomie : Du grec *autos* : soi-même et *nomos* : loi, règle ; l'autonomie est l'intégration de la loi, c'est-à-dire la capacité à se donner des règles de conduite. C'est permettre à l'enfant d'apprendre à découvrir et gérer la liberté définie par un cadre et des limites : respect de soi et des autres, du matériel.

Aussi, le professionnel n'est pas là pour apprendre à l'enfant (à marcher, à manger seul, à s'habiller...) mais il doit observer et repérer les signes qui montrent que l'enfant est prêt à évoluer. Il met alors en place un environnement sécurisé (règles de sécurité) et sécurisant (calme, contenant avec des repères) en lien avec l'âge et les besoins des enfants afin de favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation et la créativité de chacun.

La valorisation de l'enfant dans ses efforts est primordiale. C'est dans la fierté que l'enfant puisera l'énergie nécessaire à son évolution.

Quand on a confiance en la capacité de l'enfant à grandir, l'enfant apprendra de lui-même.

Afin de travailler sur l'autonomie, nous saisissons chaque occasion du quotidien pour accompagner l'enfant dans son envie de progresser et de faire seul.

Nous mettons notamment l'accent sur les points suivants :

### **La motricité libre :**

C'est permettre à l'enfant de découvrir son corps et sa motricité sans être freiné par l'intervention de l'adulte (ne pas faire à la place de l'enfant ou lui imposer une position qu'il ne maîtrise pas encore : pas de youpala, limiter l'usage des transats, ne pas asseoir un enfant qui ne tient pas encore seul assis...).

La motricité du bébé se développe au fil du temps et de ses propres expériences, il apprend intuitivement à orienter son corps au fur et à mesure de la découverte de son environnement.

Par le jeu, le tout petit s'approprie également l'environnement. Saisir un jouet montre que l'on est maître de sa main, que la main a autorité sur les choses. Le jeu est une tranquille et joyeuse découverte de soi.

### **La créativité :**

Nous souhaitons permettre à l'enfant d'élargir ses découvertes par la sensibilisation et l'expérimentation dans la mesure de ses capacités et envies, NON dans l'attente d'un résultat.

La créativité permet aux enfants d'aborder de nouvelles réalités avec plus de confiance. En effet, l'imagination aide les enfants à trouver des solutions ingénieuses à des problèmes et surtout leur permet de choisir entre une voie plus facile ou d'inventer quelque chose de complètement novateur. Nous laissons à l'enfant la liberté d'expérimenter sa créativité de différentes façons : musique, peinture, expression corporelle, jeux... Aussi, lorsque l'enfant crée, on ne dicte pas une ligne de conduite, on le laisse libre. Son œuvre sera très expérimentale, mais sera le reflet de ses idées et de ses essais.

*« Le jeu est une forme d'art puisqu'il est une création de l'esprit et qu'il est totalement gratuit. » Cl.Gordon-Pomares (Neuropsychologue).*

### **Libre choix :**

Il existe des *périodes sensibles* qui sont passagères et qui se limitent à l'acquisition d'un caractère déterminé. Une fois ce caractère développé, la sensibilité cesse. L'enfance s'écoule donc, de conquêtes en conquêtes.

Grâce à ces temps forts, l'enfant dispose de potentiels particuliers qui lui permettent de faire naître des caractéristiques propres à l'Homme, de façon naturelle (langage, marche...). Ces périodes sont donc des phases d'acquisition et de construction.

De ce fait, ce n'est pas l'âge qui est important mais le moment où l'enfant est vraiment prêt à apprendre avec aisance.

Le libre choix met l'enfant en relation avec ses besoins présents et les caractéristiques de son âge. L'enfant se prend en main, prend connaissance de lui, de ses actes, s'adonne à ses activités et devient chaque fois un peu plus autonome. L'enfant exprime et renforce son individualité, sa personnalité à travers son choix. Le professionnel, qui observe les différences individuelles librement manifestées, est capable de les prendre en considération et par conséquent de répondre aux besoins de chaque enfant.

L'enfant choisit son activité. Mais cette liberté de choix est toute relative car il choisit son jeu dans un environnement où rien n'est laissé au hasard. Celui-ci est méticuleusement préparé.

L'adulte pose un cadre sécurisé et rassurant qu'il expose clairement à l'enfant, pour lui permettre de faire ses choix tout en l'accompagnant, lui garantissant une sécurité physique et psychique.

L'enfant a donc besoin de limites qui le sécurisent afin d'être autonome dans ses choix.

L'adulte met en place un environnement adapté grâce à l'observation. Il est disponible et contenant afin de suivre chaque enfant au plus près. Il guide l'enfant dans ses démarches, lui présente le matériel au bon moment (c'est-à-dire repérer les périodes sensibles), l'encourage et établit une relation de confiance avec lui.

Le mobilier est naturellement adapté à la taille et à la force de l'enfant. Le matériel pédagogique est à portée de sa main et de sa vue, présenté sur de petits plateaux (ou dans de petits paniers individuels) rangé sur les étagères par catégorie de matériel. De petits tapis sont mis à disposition de l'enfant pour qu'il puisse s'installer à même le sol en délimitant son espace de jeu.

Pour que le matériel soit à la même place, facilement repérable par l'enfant et afin d'inviter celui-ci à le ranger, nous mettons des photos à chaque emplacement de jeu.

L'accès aux différents espaces est défini soit par des bracelets, des tapis, tabliers... afin de limiter le nombre d'enfants par ateliers.

Un lot de matériel ou de jeu est prévu pour chaque enfant.

Ces deux derniers points sont essentiels pour limiter les conflits et la frustration. Afin de proposer un panel d'activité complet et stimulant, le professionnel veille à toujours mettre à disposition :

- un espace symbolique (garage, dînette...)
- un espace dédié à la psychomotricité
- un espace pour les jeux cognitifs (puzzle, empilements...)
- un espace pour les jeux de manipulation et motricité fine (sable)
- un espace repos, livres.
- un espace pour les activités manuelles.

Cela permet une répartition des enfants en fonction de leurs besoins.

Accepter le libre choix de l'enfant, c'est être à l'écoute de ce tout petit qui expérimente, découvre, répète et construit son autonomie à partir de ses expériences libres, c'est aussi ne pas l'autoriser n'importe comment.

*« Les enfants ont besoin d'un véritable libre choix pour leur jeu, choisit par eux, à un moment donné, correspondant à leur besoin immédiat. Besoin de manipuler, de se défouler, de logique, d'imitation... L'enfant saura de lui-même s'orienter vers le jeu qui lui correspond. » Ch. Schuhl (Educatrice de Jeunes Enfants)*

### L'accompagnement des émotions :

Une émotion est d'abord une expérience subjective d'ordre affectif. Elle peut aussi se décrire sur un versant biologique comme étant une réaction physiologique à une situation. Elle a d'abord une manifestation interne puis génère une réaction externe.

Elle dure quelques minutes au plus et se déploie en trois temps : charge, tension et décharge.

*« L'enfant est traversé par de véritables tempêtes émotionnelles et ne peut vraiment pas se calmer seul. L'enfant vit ses émotions sans filtre : ce sont de grands chagrins (même pour ce qui semble une broutille à l'adulte), de grandes peurs (même pour ce qui semble anodin à l'adulte), de grandes colères (qui ressemblent à des comédies pour les adultes).*

*Les fonctions de son cerveau qui lui permettraient d'analyser la situation, et de prendre du recul afin de se calmer ne sont pas matures. » (Catherine GUEGUEN pédiatre- « Pour une enfance heureuse »)*

L'enfant est submergé par ses émotions : il n'arrive pas à les gérer et les comprendre. La verbalisation lui permet d'identifier ce qu'il ressent et de se voir compris et entendu par l'adulte.

*« Si l'enfant est laissé seul avec ses peurs, sa frustration, ses angoisses ou ses colères, son organisme sécrète des molécules de stress très toxiques pour son cerveau. Quand on envoie un enfant se calmer seul dans une pièce à part, quand on le gronde parce qu'il fait un « caprice », on inhibe la maturation de son cerveau. » Catherine GUEGUEN.*

Les psychologues, les pédagogues et plus récemment les recherches en neurosciences nous aident à comprendre que l'enfant ne peut rien faire face à ses tempêtes émotionnelles. Les larmes aident à évacuer les toxines et le stress.

Ce n'est pas qu'il ne sait pas ou ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas car ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels. Le jeune enfant n'a pas encore la possibilité d'élaborer une pensée réflexive qui lui permettrait une mise à distance symbolique de ce qui l'affecte et le trouble. Il va donc réagir spontanément, sans avoir la capacité de prendre du recul. L'adulte protège l'enfant de ces tempêtes intérieures en verbalisant ce que ce dernier ressent. L'enfant se sent alors entendu et reconnu dans ce qui le trouble.

La verbalisation des émotions produit un effet apaisant pour la vie psychique comme pour le système nerveux. Elle permet à l'enfant de mieux s'auto-apaiser.

Ainsi il sera plus apte à se concentrer sur des tâches.

L'adulte est simplement présent, rassurant, sécurisant, calme, empathique pour aider l'enfant à retrouver son calme. Cette attitude a un impact positif sur la

maturation du cerveau, l'enfant ainsi parviendra plus facilement à gérer ses émotions et impulsions.

Reconnaître les émotions des enfants et les accueillir est important ; il ne faut pas les nier, les ignorer, ou les laisser prendre trop de place non plus. Nous utilisons un imagier des émotions permettant à l'enfant d'apprendre à reconnaître et à nommer ces dernières.

L'émotion est involontaire et spontanée. L'enfant est traversé par un grand panel d'émotions signe d'une richesse psychique.

Le comportement est un choix, l'émotion n'en est pas un. Aussi, si l'acte est sanctionnable, l'émotion ne peut être jugée : il n'y a pas de mauvaises émotions.

Tout enfant a le droit d'être fâché, d'éprouver un sentiment hostile, de se sentir en colère à l'intérieur. Mais toutes les manières d'exprimer la colère ne sont pas acceptables.

Nous devons donc accueillir l'émotion sans pour autant accepter l'acte.

L'adulte doit aider l'enfant à évacuer les tensions négatives, néfastes pour lui, qui risquent de ressortir plus tard. Nous pouvons par exemple lui proposer de taper sur un coussin, de crier, de déchirer du papier... Il existe une roue des émotions avec un panel de mode d'expressions. L'enfant peut ainsi choisir et définir celle qui lui correspond.

En crèche, l'adulte est formé à reparler des émotions avec l'enfant après coup en utilisant des marionnettes, figurines ou l'imagier. L'amener à verbaliser à son tour à travers ces outils pédagogiques.

### **L'agressivité et la morsure :**

Reconnaître et accepter les émotions ne veut pas dire accepter tous les actes. L'agressivité qui se manifeste par des morsures, tapes, griffures ou autres sont « sanctionnable » (à la mesure de ce que l'on a observé).

L'agressivité fait partie des modes d'expressions de l'enfant il ne faut pas la dramatiser sans pour autant la banaliser.

*« La vie d'un tout petit est faite de tensions et d'émotions. Et lorsqu'il y a trop de pulsions, il mord. S'il savait parler, sûr qu'il tenterait de dire ce qu'il ressent. »*  
(Sofia Amor)

#### **La définition**

Selon WINNICOTT, l'agressivité a une double signification. Elle est d'abord une réaction directe ou indirecte à la frustration. Elle est aussi l'une des deux sources principales d'énergie chez l'individu.

D'après cette définition, on comprend mieux pourquoi l'enfant peut avoir une réaction agressive car il n'arrive pas à gérer la frustration. Mais également, parce que l'enfant de moins de trois ans est un être de pulsion, il ne peut contrôler cette agressivité, c'est une réaction pulsionnelle. Faire mal reste une conceptualisation abstraite qui ne prend pas réellement de sens avant l'âge de quatre ou cinq ans.

#### **Les raisons :**

C'est souvent entre un et deux ans que l'enfant commence à exprimer ses pulsions agressives envers ses pairs. Effectivement, c'est aussi le début de la marche, ce

qui va permettre à l'enfant d'aller à la découverte de l'autre. Mais il est encore dans le stade oral : la découverte par la bouche. Il va donc « goûter » l'enfant qui est à côté de lui. L'enfant qui pousse, mord, griffe un autre enfant cherche à savoir l'effet que cela produit sur l'autre mais aussi sur les adultes. L'enfant est dans le test, il prend conscience petit à petit de ce qu'est la vie en collectivité, des interdits, des limites, des règles. Les conflits font alors partie de la construction des rapports entre les enfants avec la réalité physique qui les entoure.

Néanmoins, avant que le cadre ne soit intégré, il lui faut faire le plein d'expériences. Nous devons faire preuve de patience et nous rappeler qu'un enfant qui est dans cette phase va bien : il apprend à vivre en collectivité.

D'autre part, à cet âge l'enfant n'a pas encore un langage assez développé pour exprimer tout ce qu'il souhaite. Cette pulsion agressive lui sert aussi à défendre « son espace », « son jeu ».

Mordre est parfois une étape avant l'acquisition du langage, c'est donc aussi une forme de communication (certes non désirable socialement, mais permettant d'entrer en contact avec l'autre).

*« L'agressivité est aussi liée à une impuissance de parler. » (F. Dolto (Psychanalyste)).*

C'est une période où l'enfant commence une prémisse de conscience de soi et d'autrui. Cependant, il ne fait pas encore bien la différence entre lui et l'autre, il y a encore confusion. Il ne comprend pas pourquoi il ne peut pas être à la fois celui qui joue et celui qui regarde. D'autre part, il ne parvient pas à se représenter ce que l'autre pense et ressent, il est centré sur lui-même, et son désir.

Par ailleurs, les enfants de moins de 3 ans ont encore les dents qui poussent. Ils peuvent donc mordre simplement pour soulager une douleur.

Après deux ans, on peut penser qu'il y a eu suffisamment d'échanges entre les enfants et que les règles de vie en collectivité sont assez intégrées pour que la période d'agressivité touche à sa fin. Cependant, la gestion de la frustration est propre à chacun. L'agressivité est certes en régression mais peut perdurer en fonction des pulsions ressenties.

D'autre part, l'acquisition de la propreté fait rentrer l'enfant dans « le stade anal » et mobilise beaucoup d'énergie. Elle peut faire ressurgir de l'agressivité chez l'enfant. Nous notons d'ailleurs souvent un regain d'agressivité en fin d'année chez les grands. (L'approche de l'entrée en maternelle incite les familles à mettre l'accent sur la propreté.).

L'adulte peut anticiper l'agressivité en verbalisant les situations peu contenantantes, de transition (changement de salle ou d'activité) et en évitant le surnombre d'enfant dans un espace trop restreint.

La morsure est une prise de contact, une façon de communiquer. Il y a des périodes, des phases, il y a des enfants qui mordent, d'autres qui ne mordent pas. Il y a des enfants mordeurs et des enfants mordus, et des mordus qui deviennent des mordeurs.

Aussi un accompagnement par la parole est effectué : rappel ferme de la règle et réorientation de la pulsion (exemples : taper dans un coussin, mordre sa sucette ou son doudou...). Nous ne voulons pas stigmatiser l'enfant dit agressif afin de l'aider à apprendre à sortir de ce comportement, à construire ses solutions socialement acceptables. Se focaliser sur l'acte agressif ne ferait que renforcer ce comportement dans lequel l'enfant va se sentir exister aux yeux de l'adulte. Nous accorderons donc surtout une attention particulière à l'enfant mordu, poussé ou tapé afin de lui apporter réconfort et consolation.

## 2.4- Le projet écolo-crèche

Une grande partie de l'équipe est depuis longtemps personnellement impliquée dans l'écologie, et cela se ressent dans les pratiques professionnelles.

En effet, nous avons déjà fait une sélection de produits d'hygiène pour les enfants, le plus naturel possible (en éliminant tous les produits chimiques), les couches étaient rigoureusement sélectionnées, les repas préparés à 70 % en biologique et mis en valeur sur les menus destinés aux parents, le potager était mis en place chaque année, et offrait aux enfants des fraises, des tomates, des fleurs, des herbes aromatiques...

Depuis septembre 2020, la municipalité a engagé la crèche dans une démarche d'éco labellisation.

Cela nous a permis d'être encadrés et de connaître la réglementation en lien, avoir accès à des formations ciblées, d'élaborer un diagnostic initial et ainsi repérer nos points forts et perfectibles pour nous fixer des objectifs et enfin entrer dans un réseau local de crèches engagées.

Les familles concertées par le biais d'un sondage sont parties prenantes de ce projet qui leur tient à cœur.

A la suite du diagnostic initial, nous avons sélectionné trois axes de travail. Ainsi nous portons une attention toute particulière au choix des produits des matériaux concernant :

- Les jeux, jouets et mobiliers des enfants,
- Les produits d'entretien et de nettoyage
- Les fournitures de bureau, papeterie et matériel pédagogique.

Nous mettons notamment en place :

- Un éveil à la biodiversité, au respect du vivant, et ramenons le plus possible la nature à la crèche : plantation d'un arbre dans la cour, présentation de tortues...
- Pour les activités manuelles, nous privilégions les matériaux éco responsables (papiers issus de forêts éco gérées, peintures et feutres sans solvant et à l'eau...), de récupération (emballages, pots de yaourts...), naturels (marrons, gravier, terre, feuilles d'arbres...). Nous privilégions le fait-maison (pâte à sel, peinture aux épices, colle à la farine...).
- Nous mettons régulièrement en place des journées sans jeu dans lesquelles la créativité des enfants, des professionnelles et des parents est sollicitée

afin de trouver des activités à partir d'objets de récupération ou issus de la nature.

Cette démarche nous pousse à réfléchir sur nos modes de consommation : les jeunes enfants ont-ils besoin de tous ces jeux ? Notre société de consommation nous pousse à acheter toujours plus et à jeter au lieu de penser au recyclage. Ne voit-on pas les enfants jouer autant avec l'emballage que le jeu lui-même ?

Les jeux du commerce sont souvent trop complexes, lumineux, sonores, en plastique... et offrent peu de possibilité d'exploration, de manipulation ou de créativité à l'enfant. Les tout-petits ont besoin d'explorer avec leur cinq sens des matériaux bruts, leur permettant de découvrir les propriétés du monde qui les entoure. De plus, ces jeux sont une grande source de pollution.

- A l'entrée de la crèche, nous avons mis en place une table à dons afin de privilégier la récupération et donner une deuxième vie aux objets.
- Nous avons également une réflexion autour de la gestion et la revalorisation des déchets en instaurant le tri sélectif, la récupération des dosettes de café pour des activités et pour le potager. D'une manière générale, nous privilégions les gros conditionnements et limitons le plus possible les portions uniques et le jetable à usage unique. Afin de limiter les déchets alimentaires, les commandes de repas sont adaptées quotidiennement au nombre d'enfants présents et les restes sont récupérés pour les animaux du personnel.
- Si nous avons déjà largement entamé un travail sur les produits d'hygiène et de pharmacie, il nous restait beaucoup à faire dans le domaine de l'entretien des locaux. Petit à petit nous avons changé nos pratiques et les produits utilisés : nettoyeur vapeur, vinaigre blanc, savon noir, eau ionisée, carrés de coton et surchaussures lavables...

## 2.5 - Le projet intergénérationnel :

Sensible au bien-être de chacun, et dans le but de favoriser les liens et les échanges entre les générations, la crèche Boule de Gomme a mis en place un projet de partenariat inter générationnel. Les personnes retraitées de la commune sont invitées à venir partager un temps de vie à la crèche et à mettre leur temps à profit lors d'ateliers (pâtisserie, jardinage, lecture de contes, tissage... Cela permet de :

- Tisser du lien social entre les générations sur la commune,
- Favoriser la construction d'un vivre-ensemble en ouvrant la crèche aux personnes retraitées,
- Favoriser les relations interservices avec le CCAS et la médiathèque,
- Apprendre à découvrir de nouvelles personnes et s'ouvrir aux autres,
- Contribuer à la valorisation des personnes retraitées,
- Partager des moments de convivialité et créer des émotions positives.

### **En résumé :**

Nous avons abordé les valeurs qui nous semblent essentielles autour de l'accueil du jeune enfant dans ce projet éducatif.

Le projet pédagogique est la continuité de celui-ci. Il nous permettra chaque année au travers de questionnements en équipe, sur des temps forts de la vie quotidienne, d'adapter les pratiques professionnelles.

## 3- PROJET SOCIAL

### 3.1- CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION

#### 3.1.1- Les caractéristiques du lieu d'implantation :

La commune de Roquefort les Pins dont le slogan est « Ma ville à la campagne » est implantée en milieu urbain et offre de nombreuses infrastructures et modes de garde à ses habitants :

- La crèche Boule de Gomme est une structure Multi-accueil pour des enfants de moins de 4 ans qui a un agrément pour 55 enfants (avec un maximum de 62 enfants accueillis simultanément dans le cadre de l'accueil journalier en surnombre autorisé par la CAF).
- 2 micro-crèches privées accueillant chacune jusqu'à 12 enfants.
- 1 future crèche en cours de création, pourra accueillir 24 berceaux en septembre 2024.
- 11 assistantes maternelles (soit un total de 36 agréments) qui bénéficient de l'intervention du Relais Départemental Petite Enfance une fois par mois, de créneaux spécialement réservés à la médiathèque, d'une salle mise à disposition pour des rencontres mensuelles aux hauts de Roquefort, et d'une séance d'éveil musical par mois animée par deux professionnels.
- 1 école maternelle et primaire privée accueillant 223 enfants et proposant une garderie de 8h à 8h20 et de 16h30 à 18h15.
- 1 école maternelle publique, Layet Boutonnier, accueillant 229 enfants.
- 1 école primaire publique (du CP au CM1), Jean Camp, accueillant 357 enfants.
- 1 école primaire publique (CM1 et CM2), Roger Baud, accueillant 170 élèves.
- La mairie assure une garderie de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h00 ainsi qu'une étude de 16h30 à 18h pour les enfants des écoles Layer Boutonnier et Jean Camp. Pour l'école Roger Baud, la mairie assure une garderie de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 19h00. Une étude est proposée de 16h45 à 18h15.

- 1 C.L.S.H. (Centre de Loisir Sans Hébergement) pouvant accueillir :  
80 enfants de 3 à 6 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires,  
112 enfants de 6 à 10 ans les mercredis, et jusqu'à 112 pendant les  
vacances, et un maximum de 36 enfants de 11 à 15 ans.

- Un collège qui accueille 730 élèves.

- Activités sportives (associatives et privées) : danse, arts martiaux, Yoga,  
gymnastique, baby-gym, handball, football, tennis, tennis de table, Ski club,  
tai chi chuan, Badminton, basket-ball, boxe, Volley-ball, Randonnée, Vélo...

- Activités culturelles (associatives et privées) : Ecole de musique, Chorale,  
peinture, photo club, Anglais, cinéma, théâtre, médiathèque, poterie, tricot,  
loisir club intergénérationnel, robotique, club d'échecs, Repair'café...

- Equipements sportifs : stade de football, city, skate parc, terrains de  
tennis, gymnase, salle polyvalente...

- Commodités sur la commune : Maison de Santé, 2 pharmacies, super marchés  
et commerces de proximité, deux maisons de retraites privées, transports  
scolaires, et transports urbains, collecte des déchets, nombreux parkings  
gratuits, gendarmerie, caserne des pompiers, police municipale, déchetterie,  
auto-école, poste, banques, nombreux restaurants, logements sociaux,  
CCAS...

- La commune est entourée d'espaces verts, de parcs et de forêts : cela offre  
de nombreuses possibilités de promenades.

- Les labels récompensant la commune : ville amie des enfants, ville prudente,  
ville fleurie, commune pass'éco mobile, Ecolo-crèche, Label\*\*\*Résilience  
France, Village Internet, Parrainage du village PHOMBO au Tibet, Terre de  
Jeux 2024, Micro Folie, Marianne d'or, Aop Huile d'Olive, Label Génération  
2024, Trophée d'argent Plan Climat Energie des Alpes Maritimes.

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population :  
La population a été recensée à 7677 habitants en 2023.

Chaque année, de nouvelles familles s'installent à Roquefort les Pins, village qui voit  
ainsi sa population s'agrandir et rajeunir. En effet, la commune est en pleine  
expansion et crée de nouveaux logements (sociaux et autres).

Parallèlement à cela, ces dernières années les services de la mairie ont enregistré  
environ 55 nouvelles naissances par an.

En 2019, la population active représentait 76% de la population, pour 10% de personnes en recherche d'emploi, et 1505 personnes retraitées. Un rajeunissement de la population est constaté.

La commune comprend 1164 familles : dont 463 avec 1 enfant, 523 avec 2 enfants, 141 avec 3 enfants, 31 avec 4 enfants ou plus.

Le revenu moyen en 2020 est de 2700 euros et 7% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et la commune comprend 1269 cadres et professions intellectuelles.

En 2019 la densité de la population sur le territoire est de 333,6 habitants par kilomètre carré.

Tout comme les communes voisines, Roquefort les Pins accueille de nombreuses familles de nationalité étrangère (d'Europe du Nord essentiellement) : elles représentent 8% de la population totale.

### 3.2- INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Nous avons recours à de nombreux partenaires, dont les deux principaux sont :

#### Le Conseil départemental :

La PMI représente pour la structure une ressource en matière de réglementation, protection de l'enfance et accompagnement des familles, ainsi que lors de la création de projets à grande échelle (subventions annuelles et/ou ponctuelles, éco labellisation, travaux de rénovation, création d'EAJE, RDPE...).

Dans le cadre de notre projet écolo-crèche, nous faisons ponctuellement des dons de couches, vêtements, petit matériel de puériculture, donnés par les parents à des représentants de la PMI.

La CAF : Nous avons régulièrement recours aux services de la CAF pour le Service administratif et financier de la PSU (Prestation de Service Unique) et le Bonus territoire. La CAF nous accompagne lors de la création et le suivi de projets (éco labellisation, création d'EAJE, travaux de rénovation et d'aménagement...).

Proche du « cœur du village » la crèche Boule de Gomme se situe sur un site propice au développement de ses actions interinstitutionnelles.

Ces différents partenariats concourent à l'intégration de l'enfant à son milieu social et à son bien-être global.

#### La médiathèque :

Elle se trouve à quelques mètres de notre structure, nous y effectuons des visites régulières avec des créneaux horaires spécifiques réservés à la crèche.

#### La CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis) :

Un véritable partenariat s'est constitué depuis plusieurs années grâce au concours de la CASA : nous avons pu bénéficier de spectacles spécialement étudiés pour les jeunes enfants.

**Le RDPE (Relais Départemental Petite Enfance)** : c'est un lieu d'accueil, d'information, d'échange et d'écoute à destination des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

Soucieuse d'offrir les meilleures conditions de travail possibles aux assistantes maternelles, la municipalité met à leur disposition du matériel, des salles et des animations : créneaux spécialement réservés à la médiathèque, rencontres à la maison de quartier des Hauts de Roquefort, mise à disposition d'une salle communale une fois par mois, animation d'un atelier musical une fois par mois. La crèche Boule de Gomme entretient un lien particulier avec les assistantes maternelles et ne manque pas de les inviter chaque année au spectacle de Noël organisé dans la salle de spectacle pour la crèche.

**Micro-crèches privées** : nous travaillons en partenariat avec les micro-crèches et les assistantes maternelles afin de permettre à chaque famille de trouver un mode de garde qui lui correspond.

**L'association Repair'café** : association locale qui répare le petit électroménager des habitants de la commune, dans le but d'éviter la surconsommation, et afin d'être en accord avec notre démarche écologique, nous y avons parfois recours pour réparer notre petit matériel (chauffe-biberon, radio-CD...).

**L'association « Un partage, un sourire, un bonheur »** : Nous avons organisé une collecte de boîtes de Noël pour les sans-abris. Nous leur avons également donné des habits et jeux issus des dons des parents.

**L'école maternelle** : chaque année, afin de faciliter le passage à la maternelle, nous allons visiter l'école avec les enfants des sections de grands. Une réunion avec la directrice et l'équipe a lieu en fin d'année, afin de transmettre les éléments importants à prendre en compte pour les enfants qui vont rentrer en petite section.

**La semaine nationale de la petite enfance** : Nous participons aussi depuis de nombreuses années à « la semaine nationale de la petite enfance » mise en place par la CNAF qui permet aux parents de partager un moment ludique au sein de la crèche avec les enfants. Le thème est proposé par la CNAF, et un kit s'y rapportant est offert en amont comme support de travail. Des ateliers sont mis en place dans chaque groupe en fonction de l'âge des enfants.

**La journée de l'enfance** : Chaque été, la municipalité organise une journée « événements », regroupant tous les services enfance et petite enfance de la commune. De nombreux stands de jeux et animations gratuites, sont mis à disposition des enfants et animés par le personnel communal (services petite

enfance, enfance, techniques, police municipale...). Des points information ainsi qu'une exposition des œuvres réalisées par les enfants tout au long de l'année, sur un thème choisi, sont accessibles aux familles.

**La semaine bleue** : est un événement intergénérationnel qui nous tient à cœur car il permet d'établir un lien avec nos aînés. Nous les convions à venir partager notre quotidien pour un moment. Ce temps étant jugé toujours trop court par l'équipe, nous avons travaillé sur un projet à l'année qui permet d'accueillir les personnes âgées de façon régulière sur des ateliers divers.

**Le CAT local** : Il intervient chaque année au printemps pour la mise en route de notre potager qui ravit les petits gourmets de tomates cerises et de fraises, basilic... tout au long de la belle saison. Cela offre la possibilité de sensibiliser les enfants au respect du milieu naturel, et de les laisser contempler la nature.

**Les Partenaires municipaux** : La crèche travaille en partenariat avec les différents services municipaux : administratifs, enfance, CCAS, techniques, médiathèque, cinéma, police municipale.

**L'Education nationale** : Afin de faciliter le passage à l'école maternelle, nous organisons une visite des lieux en fin d'année scolaire. Nous avons le projet de renforcer ce partenariat avec la mise en place d'activités, d'ateliers... au cours des deux derniers trimestres.

**Les services spécialisés** : Nous accueillons des enfants porteurs de handicap. Aussi, certains professionnels spécialisés (psychomotricien, ergothérapeute, EJE ou médecin du CAMPS...) peuvent être amenés à intervenir au sein de la crèche, soit pour des soins de l'enfant, soit pour la formation et l'accompagnement de l'équipe.

### **3.3- LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Nous attachons une grande importance au ressenti des familles. Nous les consultons régulièrement, oralement afin de recueillir leurs impressions à la suite des animations et ateliers mis en place.

Les cafés Bla-bla constituent l'occasion parfaite pour favoriser les échanges et obtenir des informations sur les besoins des familles.

De plus, lors des transmissions orales quotidiennes, l'équipe est particulièrement réceptive et attentive à la qualité des échanges, à l'instauration d'une confiance mutuelle. Elle peut, le cas échéant, informer la direction des besoins exprimés.

Ce feed-back nous permet de réfléchir en équipe sur nos pratiques et de nous adapter pour rester au plus proche des besoins des enfants et de leur famille.

Notre projet éducatif se voit ainsi régulièrement enrichi de ces apports.

#### **3.3.1- Participation des familles à la vie de la structure**

L'implication des parents dans la vie de la crèche est au cœur de l'actualité : le rapport Giampino, au ministre des Familles, préconise l'ouverture des EAJE aux familles.

Les CAF, elles aussi, vont dans ce sens en organisant des « semaines de la petite enfance » (auxquelles nous participons) avec des kits d'activités Parents/Enfants/Professionnels afin de favoriser la coéducation et de créer un lien de confiance.

Nous attachons une grande importance à la place des familles au sein de la crèche. Cela se retrouve à différents niveaux :

- Tout au long de l'année, nous accueillons les parents et écoutons leurs besoins, nous les renseignons sur les modalités d'inscription. Une visite de la crèche et la présentation du projet d'établissement est également prévue afin qu'ils aient le meilleur aperçu possible de la façon dont leur enfant sera pris en charge.

- Avant le début de l'année, nous organisons une réunion de pré-rentree avec les nouvelles familles afin de leur présenter l'équipe, et l'orientation pédagogique mise en place par le service en fonction des besoins spécifiques propres à chacun.

- Les transmissions du matin et du soir sont essentielles pour une bonne prise en charge de l'enfant, mais aussi pour qu'une relation de confiance s'installe entre les parents et les professionnels.

- A chaque manifestation (halloween, carnaval, Noel, fête de fin d'année, semaine petite enfance à l'initiative des CNAF...) les familles sont invitées à partager ce moment festif avec leur enfant et l'équipe.

. La crèche participe à la semaine bleue nationale, par le biais de différents ateliers proposés sur la semaine auxquels nous convions les grands-parents des enfants de la crèche ainsi que des personnes retraitées de la commune, souhaitant coanimer les ateliers avec nous. Cet élan se prolonge tout au long de l'année au travers de notre projet intergénérationnel.

- Au quotidien, nous nous efforçons de penser l'accueil des parents au sein du service. L'aménagement de l'espace ne permet pas à tous les parents de rentrer dans la section en même temps. En revanche, lorsque l'enfant ou le parent le manifeste ou que l'équipe pressent un besoin, la famille est invitée à rentrer.

- Un tableau à l'entrée de la structure nous permet de faire appel aux parents pour des dons d'objets de récupération, afin de réaliser des activités avec les enfants... Les parents sont attentifs à toutes nos demandes et ont à cœur de nous aider dans ces activités de récupération.

- Une table à dons a été mise en place dès l'entrée de la crèche. Les parents se sont sentis très concernés et déposent ou récupèrent régulièrement : vêtements enfants, jeux et jouets, peluches, petit matériel de puériculture...

### 3.3.2- Actions de soutien à la parentalité proposées

- Les cafés bla-bla sont des temps d'accueil et d'échanges avec les familles. Ces rencontres ont pour objectif de permettre aux parents de découvrir ce que vit leur enfant à la crèche, de prendre le temps de discuter avec les membres du personnel qui les accompagne, de vivre tous ensemble un moment de détente, d'échanges et convivialité. Nous profitons de ce moment privilégié pour parler de l'importance du jeu dans le développement cognitif et social de l'enfant et invitons les familles à engager un dialogue autour des éléments pédagogiques qu'ils souhaitent aborder ou tout autre questionnement qu'ils souhaitent soulever.

- Lorsque cela s'avère nécessaire, nous avons la possibilité d'orienter les familles qui le souhaitent vers le psychologue de la structure afin de les aider dans leurs difficultés ponctuelles.

- Lorsque les parents nous amènent le dossier d'inscription, nous prenons rendez-vous ensemble, afin d'être totalement disponibles pour eux, nous leur expliquons en détail le fonctionnement de la crèche, et leur faisons visiter les locaux. C'est également l'occasion d'écouter leurs inquiétudes, de les rassurer et de comprendre leurs besoins.

- Des réunions avec les futurs parents sont organisées chaque fin d'année afin de préparer au mieux la rentrée scolaire suivante. Nous leur présentons l'équipe qui va s'occuper de leur enfant, et abordons les thèmes de la référence, l'adaptation, l'allaitement, la motricité libre... Nous leur fournissons un listing du matériel à amener et répondons à différentes questions ou préoccupations.

. Chaque année, à l'occasion de la semaine de la petite enfance proposée par les CNAF, nous proposons différents ateliers en fonction de l'âge des enfants. Chez les bébés nous mettons notamment en place des ateliers d'initiation au massage parent-enfant. C'est l'occasion d'aborder la notion du toucher, renforcer le lien parent-enfant, favoriser la communication non-verbale, de travailler sur la pleine conscience du moment présent...

## 3.4- LES DISPOSITIONS PRISES pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

### 3.4.1- Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale et professionnelle

Lors de la commission d'attribution des places, une attention toute particulière est apportée aux familles aux bas revenus. Dans le scoring, une grille a été établie

dans ce sens, amenant des points supplémentaires en fonction de la tranche de revenus à laquelle elles appartiennent.

De plus, les parents en recherche d'emploi sont également soutenus et bénéficient des mêmes mesures que les parents qui travaillent, afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches.

Nous accueillons également les enfants porteurs de handicap même si l'un des parents ne travaille pas afin de soulager la famille et aussi travailler sur l'inclusion de l'enfant.

Les familles monoparentales bénéficient d'une aide supplémentaire dans le scoring afin de leur faciliter l'accès à un mode de garde peu coûteux.

3.4.2- Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

La convention relative aux droits de l'enfant stipule : *« Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »*

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique peut nécessiter l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Celui-ci est élaboré par le médecin traitant avec la famille et validé par le RSAI. L'équipe est alors formée et habilitée à administrer les traitements nécessaires.

Les professionnels de la structure accompagneront les parents et l'enfant. Nous accorderons une attention au repérage de ses difficultés, tout en étant attentifs à ses potentialités. L'aménagement de l'espace, l'encouragement, la valorisation auront une grande importance. Par ailleurs, les activités d'éveil et de temps de vie devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation de difficulté.

3.4.3- Les modalités d'accueil d'urgence

La crèche est parfois amenée à recevoir dans l'urgence et au-delà des effectifs prévus, des familles présentant une situation critique.

Nous nous efforçons alors de tout mettre en œuvre pour pouvoir accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions.

Nous avons notamment accueilli des familles ukrainiennes, des enfants dont l'un des parents devait subir une intervention chirurgicale urgente, ou bénéficier de soins médicaux lourds...

L'adaptation classique ne pouvant pas toujours se faire, nous nous adaptons à la possibilité des familles et compensons par un accompagnement particulièrement attentif pour cet enfant.

### 3.5- LES ACTIVITES DE LA STRUCTURE AFIN DE L'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une grande partie de l'équipe est depuis longtemps personnellement engagée dans l'écologie et cela se ressent dans les pratiques professionnelles.

Aussi, à partir de septembre 2020, la mairie a engagé la crèche Boule de Gomme dans une démarche d'éco labellisation. Cela nous a permis d'être encadré et de connaître la réglementation, d'avoir accès à des formations ciblées, d'élaborer un diagnostic initial et ainsi repérer nos points forts et perfectibles, de fixer des objectifs et d'entrer dans un réseau local de crèches engagées.

Nous avons défini 3 axes de travail à la suite du diagnostic initial et portons une attention toute particulière au choix des produits et matériaux concernant :

- Les produits d'hygiène et d'entretien : utilisation de produits naturels pour l'hygiène, l'entretien et le nettoyage de la crèche, ou bien labellisés ECOCERT.
- Les fournitures de bureau, de papèterie et le matériel pédagogique : chasse au gaspi en récupérant au maximum le papier pour du brouillon, en dématérialisant tout ce qui est possible, en commandant des fournitures contenant du plastique recyclé ou d'origine végétale, des produits sans solvant toxique...
- Les jeux, jouets et mobiliers des enfants : les nouvelles commandes prennent en compte autant que possible l'origine du bois (forêts gérées), l'absence de peintures ou vernis nocifs... Nous privilégions les jeux de récupération donnés par les familles et limitons au minimum l'achat de nouveaux jeux en plastique.

Des professionnels ont pu bénéficier de formations en ce sens, afin d'être moteurs au sein de leur équipe et initier le changement.

Afin de limiter notre impact sur l'environnement, nous avons notamment mis en place :

- Des activités manuelles avec des matériaux de récupération (cartons, bouteilles, bouchons...) jusqu'à l'avènement de journées sans jeu. Cela amène une sensibilisation autour du recyclage, autant du côté des familles qui nous fournissent en « matières premières » que du côté des professionnels qui font preuve d'imagination pour la création de nouveaux jeux.
- Une table à dons est installée à l'entrée de la crèche, qui permet aux familles de déposer des vêtements (enfants), jeux, jouets, matériel de puériculture... propres et en bon état, dont ils ne servent plus. D'autres familles sont ravies de pouvoir en bénéficier. Ce dispositif remporte un franc succès et le reliquat est ensuite donné à la PMI.
- Un arbre a été planté dans la cour afin de favoriser un ombrage naturel et de ramener la nature à la crèche. Les feuilles pourront être récupérées pour des activités manuelles avec les enfants.

- Pour éveiller les enfants à la biodiversité et au respect du vivant nous avons mis en place un potager et des jardinières fleuries.
- Nous sensibilisons les équipes et les enfants aux économies d'énergies : eau, électricité. Par exemple, un récupérateur d'eau de pluie a été installé afin d'alimenter potager et jardinières.
- L'alimentation étant un point essentiel, nous avons opté pour une alimentation biologique à 70 % minimum, fraîche et de saison. Le menu établi par une diététicienne comprend un repas végétarien par semaine. La vaisselle en verre et inox est privilégiée afin de limiter le plastique au maximum.
- Une grande réflexion a été menée autour de la réduction des déchets. Le tri sélectif a été mis en place dans chaque service. Les gros conditionnements sont privilégiés autant que possible. Le nombre de repas est ajusté au nombre d'enfants présents afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Le lavable remplace le jetable : surchaussures, lavettes, carrés de coton pour les changes. Les dosettes de café du personnel sont récupérées pour fertiliser le potager.
- Afin d'éviter les perturbateurs endocriniens, les produits d'entretiens ont été remplacés par des produits éco-certifiés. Parallèlement à cela nous avons mis en place l'utilisation d'un nettoyeur vapeur et de l'eau ionisée.

Les familles concertées par le biais d'un sondage sont partie prenante de ce projet qui leur tient à cœur et la labellisation de la crèche permettra d'avoir un rayonnement sur la commune qui pourrait également avoir un impact sur les différentes structures de la petite enfance et de l'enfance déjà implantées ou à venir.

## 4- PROJET D'ACCUEIL

### 4.1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

#### 4.1.1- Les périodes d'ouverture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, sur une grande amplitude, de 7h45 à 18h30, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Un planning d'ouverture de la crèche, comprenant les périodes d'ouverture et de fermeture (vacances scolaires) est disponible pour tous les parents, sur le site de la mairie et affiché sur la porte d'entrée de la crèche.

La crèche est fermée sept semaines, deux semaines à Noël, une semaine en avril et quatre semaines de fin juillet à fin août, ainsi que tous les jours fériés.

#### 4.1.2- Le déroulé de la période d'adaptation

Nous proposons une période d'adaptation d'une à deux semaines en fonction des besoins (voir plus selon les cas), afin que l'enfant et sa famille se familiarisent avec les lieux et les professionnels de la section.

Cela permet de faire mutuellement connaissance entre la personne de référence, l'équipe, l'enfant et ses parents, et de créer progressivement une relation de confiance.

C'est également un moment d'échange et de communication autour de l'enfant, de son histoire personnelle et familiale, de ses habitudes de vie.

Au cours de cette période, le parent et l'enfant vont progressivement se séparer. Afin d'aider l'enfant à se familiariser à son nouvel environnement, toutes les « premières fois » à la crèche (repas, siestes, changes...) seront accompagnées par le parent. Il y aura progressivement un passage de relai à la personne référente. Les temps de présence du parent vont diminuer petit à petit alors que le temps de présence de l'enfant va quant à lui augmenter, à la mesure de ce que l'équipe aura observé.

Le doudou est indispensable pour faciliter la séparation et donner un repère à l'enfant. Il est nécessaire de le laisser en libre accès dans son environnement. Le doudou, compagnon de route de l'enfant, devra faire le va-et-vient crèche-maison, afin de se « recharger » émotionnellement et de retrouver les odeurs familières. Il pourra ainsi pleinement remplir sa fonction d'objet transitionnel.

Tout au long de la période d'accueil de l'enfant à la crèche, l'équipe tiendra compte des valeurs culturelles, éducatives, sociales... transmises par les familles à leur enfant, dans le respect de notre projet éducatif.

#### 4.1.3- Le déroulé d'une journée type

Dans la section des bébés, nous respectons les rythmes individuels. Ainsi, les enfants sont couchés, nourris et changés au gré de leurs besoins.

Dans la section des moyens, les enfants acquièrent progressivement un rythme collectif. Certains ayant encore besoin de dormir en décalé par rapport au reste du groupe auront la possibilité de le faire. L'heure et la qualité du repas pourront également être adaptés aux besoins de chacun.

Dans le courant de l'année, les rythmes vont naturellement s'harmoniser et tendre vers une journée type de section de grands :

- De 7h45 à 9h30 : les enfants et les familles sont accueillis dans leur service respectif.
- Dès l'ouverture, des espaces et ateliers en libre choix sont à la disposition des enfants.
- En fonction de l'âge des enfants, à 9h30 un temps de regroupement permet de faire la transition avant d'aller jouer dehors ou de participer à une activité collective.
- A partir de 10h00 les adultes commencent de manière individualisée les changes des enfants ayant une couche. Les enfants propres sont invités à aller régulièrement aux toilettes et peuvent y accéder librement toute la journée.
- 11h00, les enfants viennent se laver les mains par petits groupes, avant de passer à table.
- Après le repas, les enfants sont invités à se déshabiller, en fonction de leurs capacités afin de se préparer à la sieste.
- Vers 12h00 les enfants entrent progressivement dans le dortoir.
- A partir de 14h30 les enfants peuvent se lever de façon échelonnée.
- A leur réveil, ils sont à nouveau changés (ou passent aux toilettes) et invités à s'habiller selon leurs capacités, puis profitent des espaces en libre choix.
- A 15h30 ils se lavent à nouveau les mains avant de goûter.
- Vient ensuite un temps de jeux à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction du temps, rythmé par les accueils échelonnés des parents jusqu'à 18h30.

Nous allons maintenant voir comment adapter au quotidien les pratiques professionnelles en lien avec les objectifs définis plus haut.

#### **Accueil du matin :**

Accueillir un enfant, c'est l'accueillir dans sa globalité, c'est-à-dire avec sa personnalité, son histoire, sa famille :

- La difficulté à se séparer de leur enfant renvoie souvent les parents à leurs propres séparations mal vécues,
- Laisser son enfant peut être culpabilisant, (fantasme d'abandon, image de la mauvaise mère...),
- Les parents ont besoin d'être rassurés sur leurs propres capacités et sur celles des personnes à qui ils confient leur enfant,

- Le vécu du parent a un effet miroir sur l'enfant...

Pour toutes ces raisons, les échanges avec la famille est une priorité.

Nous pensons qu'il est important de laisser à l'enfant le droit d'exprimer sa peur ou sa tristesse face à la séparation et nous verbalisons au tout petit ce qu'il vit et ce qui va se passer.

Nous laissons le doudou à disposition de l'enfant car il l'aide à vivre cette étape.

Il est le lien entre lui et sa mère, entre la crèche et la maison.

Nous faisons un accueil et un départ personnalisé à l'arrivée des familles : en appelant par exemple, l'enfant par son prénom parce qu'il est unique.

### **Les goûters et les repas :**

- L'enfant a le droit de ne pas aimer. Nous l'invitons simplement à goûter. Par l'observation et la connaissance du comportement alimentaire de l'enfant, le professionnel respectera la volonté de l'enfant de ne pas manger. Si l'enfant ne mange pas ce qu'on lui propose, c'est peut-être par méconnaissance d'un aliment en particulier, surtout lors de l'adaptation où l'environnement et les habitudes changent. Si le professionnel se heurte à un refus systématique ou sélectif de l'enfant, il faudra alors en étudier les raisons avec la famille pour rechercher des solutions.

- Nous respectons les rythmes notamment chez les bébés et les moyens.

- Chez les bébés : l'adulte donne à manger à 1 enfant à la fois. Une personne s'occupera alors des autres bébés.

- Chez les moyens : un repas différé (en deux groupes) en début d'année permet un meilleur accompagnement de chaque enfant.

- Chez les grands : nous travaillons sur l'autonomie. Un plateau repas sur lequel nous disposons dans les compartiments l'entrée, les féculents, les légumes et la viande et le dessert permet à l'enfant de choisir l'ordre de son repas.

- Nous observons le développement moteur et l'évolution alimentaire de chaque enfant.

- Nous sollicitons l'enfant afin de l'amener à manger seul, selon son évolution.

- Nous mettons des mots sur ce que mange l'enfant et ce qu'il ressent pour enrichir son vocabulaire.

- Dans tous les cas, le rythme de chaque enfant sera respecté même si certains sont plus lents que les autres.

- En cas d'allergie, un PAI sera établi par le médecin afin que l'enfant suive un menu spécifique.

### **Le sommeil**

Selon D.Hales « le sommeil est le dénominateur commun de toute chose vivante, et pourtant, il est très personnel ». De ces propos, il faut considérer le sommeil comme une fonction vitale pour l'homme, variant selon l'hérédité, la constitution, l'âge, et la nature des activités.

Nous souhaitons respecter les rythmes et les besoins de chacun. Cela passe entre autres par l'observation des signes de fatigue et les transmissions des familles. Nous trouvons des solutions pour accompagner au mieux les enfants dans leurs besoins.

Le sommeil est primordial pour les jeunes enfants. Ils ont besoin de dormir pour grandir et poursuivre leur maturation neurologique.

Outre le repos procuré, le sommeil permet l'acquisition et la rétention de connaissances à partir des expériences de la journée.

Nous apportons des repères aux enfants (même lit, au même endroit pour chacun) et des rituels (se déshabiller, raconter une histoire ou mettre de la musique douce, donner le doudou à l'enfant...).

Nous respectons et reconnaissons autant que possible les habitudes d'endormissement des enfants.

L'enfant qui a des difficultés d'endormissement est accompagné par un adulte qui tentera de le rassurer en lui parlant et en le câlinant.

Un réveil échelonné est mis en place à partir de 14h30. Ponctuellement, les enfants n'ayant pas ou peu dormi pourront être levés plus tôt et seront accompagnés par l'adulte autour d'un jeu calme afin de ne pas déranger ceux qui dorment encore.

Nous veillons à créer une ambiance de réveil agréable et sereine. L'adulte propose un livre aux enfants, le temps d'être disponible pour les aider à s'habiller.

Comme pour le déshabillage, nous invitons les enfants en âge de le faire, à se rhabiller seul afin de gagner en autonomie.

### **Le change et la propreté**

Il est important de penser à l'environnement, à ce que l'enfant voit, entend et ressent. Des mobiles peuvent être suspendus, la lumière tamisée, et des objets tactiles mis à disposition. Par ailleurs, nous veillons à respecter la pudeur et l'intimité des enfants.

Le soin est un moment d'échange privilégié avec l'enfant, nous verbalisons les actes réalisés avec lui.

Lorsque nous faisons quelque chose pour, ou à la place de l'enfant, comme un change par exemple, Tony Lainé (Psychiatre et Psychanalyste), recommande de l'inscrire au maximum dans l'action : d'une part parce que cela le concerne, mais aussi pour qu'il s'approprie peu à peu la situation jusqu'à en être l'acteur et non un spectateur passif.

Il est important de régulièrement dialoguer avec les familles pour savoir à quel stade leur enfant en est de l'apprentissage de la propreté. Cela nous permet de suivre ce qui aura été mis en place à la maison et de faire part aux parents de nos observations, sur les signes montrant que l'enfant est prêt.

## Les activités, le jeu

C'est par le jeu que l'enfant va s'ouvrir au monde qui l'entoure et apprendre à se connaître. Toutes ses compétences intellectuelles, motrices, relationnelles vont s'exercer à travers le jeu.

Nous travaillons sur le libre choix et proposons un environnement qui permet à l'enfant de choisir ses activités librement dans un cadre contenant garanti par un adulte bienveillant.

L'enfant sait ce dont il a besoin pour évoluer : certains sont plutôt moteurs d'autres manuels ou encore préfèrent observer... Il y a des périodes sensibles qui varient d'un enfant à l'autre ; le libre choix permet le respect de celles-ci.

Ce sont des activités d'éveil et de sensibilisation : il n'y a pas d'obligation de résultat.

Dans les activités manuelles, la notion d'esthétique n'est pas la même pour l'enfant et pour l'adulte, le développement de la motricité fine et l'élaboration du geste prévalent sur le rendu visuel.

Le jeu est fondamental à la santé de la vie psychique des petits et des grands. Il nous importe donc d'assurer pour chaque enfant, en fonction de son âge, une expérience épanouissante dans le jeu.

Apprendre, se fait plus efficacement en jouant, et ce, dès les premières phases de développement du bébé. Il est reconnu que le premier jouet, bien avant le « doudou », est le propre corps du nourrisson. A travers les divers aspects sensoriels du jeu, sa nature répétitive et le plaisir qui en découle, l'enfant assimile les différentes parties de son corps.

C'est toute l'activité psychologique de l'être humain qui s'harmonise par le jeu.

Les pédagogues s'accordent à affirmer que l'activité d'apprendre se fait toujours mieux par le jeu et par ailleurs, le soi s'éprouve et se construit pleinement grâce aux traces d'expériences plaisantes ou déplaisantes que le jeune enfant aura éprouvées.

Il est important que l'enfant s'épanouisse harmonieusement dans ses découvertes sensorielles et les divers apprentissages cognitifs.

Le jeu reste pour l'humain le moyen le plus efficace pour assimiler toutes ces dimensions à la fois. Il est l'activité naturelle essentielle qu'il nous importe de protéger et de promouvoir chez l'enfant. A chaque âge son jeu et ses progrès évolutifs bien spécifiques pour que l'enfant se développe dans l'estime de soi.

### Les modalités de sortie hors de l'établissement :

D'après le décret d'août 2021, nous sommes autorisés à sortir, selon les quotas suivants : 1 adulte pour 5 enfants et au minimum 2 adultes, dont une diplômée. Cependant nous privilégions au maximum les déplacements avec 1 adulte pour 2

enfants tenus en main, ce qui est bien plus adapté au niveau de la sécurité des plus petits.

- Les trajets se font à pied.
- Les sorties sont possibles à partir du moment où l'enfant a acquis une marche assurée et qu'il est suffisamment sécurisé à la crèche (adaptation terminée) : généralement à partir de la fin d'année des Moyens.
- L'encadrement est systématiquement assuré par la Police Municipale, préalablement informée par mail des dates et heures de départs et arrivées.
- Les sorties se font sous réserve de bonne météo.
- Un formulaire d'autorisation de sortie est signé lors de l'inscription à la crèche et conservé dans le dossier d'inscription.

#### **Les sorties organisées :**

- Sorties à la médiathèque : Les sections de grands (les 2 à 3 ans) vont à la médiathèque en alternance le jeudi matin. Celle-ci se situe à 50 mètres en face de la crèche (route à traverser).  
Ces activités de lecture de contes et de découverte des livres permettent également de favoriser les rapprochements entre générations. En effet, dans le cadre de notre projet intergénérationnel, des personnes retraitées participent à ces sorties et viennent lire des histoires aux enfants.  
En fin d'année scolaire, les plus grands enfants de la section des moyens (1 à 2 ans), peuvent eux aussi commencer ces sorties.
- Une sortie à l'école maternelle (située à 300 mètres de la crèche) est organisée en fin d'année scolaire afin de permettre aux enfants des grandes sections (2 à 3 ans) de visiter leur future école et de se familiariser avec cet environnement : salles de classe, cour de récréation, cantine, salles de repos...
- Sorties exceptionnelles : à la salle de cinéma, ou à la salle Charvet, à 50 mètres de la crèche, afin d'assister à des spectacles : Noël, animations offertes par la CASA...

4.1.4- L'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans, dans le cadre d'un accueil périscolaire :

Dans la limite des places disponibles, nous permettons aux enfants de première année de maternelle ayant fréquenté la crèche l'année précédente, de s'inscrire le mercredi et durant les vacances scolaires. Nous restons bien entendu vigilants au bien-être de l'enfant et indiquons aux familles si ce mode de garde est le plus

adapté en fonction des observations de l'équipe, et les réorientons, le cas échéant, vers le centre de loisirs de la commune.

## 4.2- COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES ET ORGANISATION DU PERSONNEL

### 4.2.1- Descriptif de l'équipe

- Une Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants, à temps plein
- Une Directrice Adjointe, Infirmière, à temps plein
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants, à 80 %
- 1 Puéricultrice, à 100 %
- Cinq Auxiliaires de Puériculture, à 100 %
- Six CAP Petite Enfance, à 100 %
- Un BEP Carrières Sanitaires et Sociales, à 50 %
- Trois Aides Maternelles, à 100 %
- Une Agent cuisine et Entretien, à temps complet.

Le référent Santé Accueil Inclusif est représenté par la Maison de Santé de la commune. La direction de l'établissement est en lien avec les médecins de cette structure pour valider les PAI (Projets d'Accueil Individualisés), communiquer sur les problèmes ou difficultés rencontrés et amener des conseils, propositions, réajustements, formations... autant auprès du personnel de la crèche que pour les familles en demande.

L'analyse des pratiques professionnelles est assurée par l'intervention d'un psychologue ainsi que par une spécialiste en communication et gestion des émotions (voir chapitre ci-dessous).

### 4.2.2- Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37).

La mairie de Roquefort les Pins attache une grande importance à la formation et la professionnalisation de ses agents. Les entretiens annuels sont l'occasion d'élaborer un plan de formation en fonction des besoins de chacun, ciblant ainsi les formations des agents au CNFPT.

Ponctuellement, des formations inter communales, des conférences proposées par la FNEJE, le CADAM ou d'autres municipalités, sont proposées aux professionnels de la crèche.

### Intervenants extérieurs pour le personnel :

- **Christian SIVILOTTO :**

Nous bénéficions de l'intervention d'un psychologue clinicien détaché par le CDG (Centre de Gestion). Il intervient une matinée par mois pour une observation sur site et/ou rencontrer les familles qui le souhaitent, puis une heure tous les mois pour animer une réunion d'analyse des pratiques professionnelles.

- **Valérie ZOCCOLA :**

Spécialiste en communication et intelligence émotionnelle, elle propose une réunion d'une heure par mois auprès d'un petit groupe de professionnels sur des thèmes choisis par l'équipe (la gestion de la colère, l'enfant précoce, l'hypersensibilité...) et anime une demi-journée de formation par trimestre auprès de l'ensemble de l'équipe sur des thèmes variés comme la communication bienveillante, l'estime de soi, les parts de soi dans la communication...

Temps de réunions :

- Chaque groupe, 1 heure par trimestre avec le psychologue.
- Chaque groupe, 1 heure par trimestre avec la personne spécialisée en communication émotionnelle.
- Ensemble des équipes : 2 heures par trimestre
- Des temps de réunion par équipe sont effectués ponctuellement en fonction des besoins.
- La direction met en place des temps d'échanges individuels avec chaque professionnelle afin d'aborder les difficultés rencontrées, les problèmes d'organisation, les améliorations à prévoir, l'aménagement de l'espace, les besoins de formation...

Le bien-être de chaque professionnel et la cohésion d'équipe est une priorité pour permettre à chacun d'évoluer dans un climat serein, propice à un bon accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Des outils de communication ont été mis en place pour faciliter la circulation de l'information :

- Tableaux blancs dans chaque service pour noter les faits marquants à ne pas oublier (manifestations, réunions ...), affiches...
- Cahier de transmissions, par équipe
- Fiches d'observation.

Afin d'enrichir les compétences des professionnelles, nous avons créé une petite bibliothèque à destination du personnel, dans laquelle se trouvent des ouvrages sur les pédagogies, les pratiques professionnelles, des idées d'activités Montessori ou ateliers écologiques, articles de presse...

#### 4.2.3- Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

La crèche accueille chaque année des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : Auxiliaire, CAP, BEP, Bac Pro ASSP, psychomotricienne...

C'est l'occasion pour les professionnelles, de présenter leur travail et de l'enrichir avec les retours des élèves.

Une charte des stagiaires a été mise en place rappelant les règles de bonne conduite ainsi que les droits et devoirs des stagiaires.

Nous demandons qu'elle soit signée avant le début du stage.

Un feuillet de présentation des stagiaires est affiché en salle du personnel pour faciliter l'identification par toute l'équipe (avec photo, nom, dates et objectifs de stage).

#### 4.2.4- Le recours à des intervenants extérieurs

- Yann LELOUP, musicien professionnel

Tous les jeudis, il présente différents instruments de musique (guitare, batterie, bols tibétains, instruments de percussion, harpe...) et invite les oreilles à s'initier à de nouveaux sons... sensibilisant ainsi les enfants de manière ludique et éducative aux nuances entre les graves et les aigus, le fort et le doucement, le lent et le rapide ... Etude du rythme, participation active à utiliser les instruments et petit concert sont aussi proposés dans cet atelier musical.

- Céline KEISLER :

Formatrice en baby yoga, elle intervient auprès des enfants de 2 à 3 ans, par petits groupes, tous les mardis matin. Les enfants apprécient de pouvoir jouer, toucher, faire des déplacements en utilisant différents objets ou tissus proposés : foulards, balles, plumes...

- Des personnes retraitées :

Elles interviennent régulièrement tout au long de l'année scolaire afin d'animer, avec les professionnels, des ateliers avec les enfants : tissage, lecture de contes, jardinage, pâtisseries, présentation de tortues...

Ces personnes ont été reçues au préalable par la direction de la crèche afin de préparer les ateliers destinés aux enfants, en fonction de leur âge.

## 5- MODALITE DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel. Il est ensuite transmis pour validation et signature au président du conseil départemental et à la CAF.

Les modifications feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.

Ce document est ainsi établi en triple exemplaires :

- Un pour le Conseil départemental
- Un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- Un à conserver par la structure

Le projet d'établissement est consultable sur le site internet de la mairie, partie Jeunesse, onglet Petite Enfance, Crèche Boule de Gomme.

De plus, un exemplaire est tenu à disposition des familles et des professionnels dans le bureau de la direction.

Le présent règlement annule et remplace le précédent projet et prend effet à la date de sa signature par :

**Document visé par la Municipalité**

Date

Cachet

Nom et fonction du signataire



**Document visé par le Conseil General des Alpes Maritimes**

Date *Le 11/06/2024*

Cachet

Service *SDPMI / SAJEP*

Nom et fonction du signataire *H. Dessauvages, référente technique*



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

Référent Technique de la section des modes d'accueil du jeune enfant  
Hélène DESSAUVAGES

**Document visé par la CAF des Alpes Maritimes**

Date *30/5/2024*

Cachet

Service *Développement territorial*

Nom et fonction du signataire *DE CAPRIO Sandrine  
chargée de conseil et développement*



**Directrice de la crèche**

Date *28/03/2024*

Cachet

Nom et signature

*Emma HÖSER*



CRECHE MUNICIPALE  
**BOULE DE GOMME**  
Place Mougins Roquefort  
R.D. 2085 - Cidex 401  
06330 ROQUEFORT LES PINS  
Tél. 04 93 77 07 00  
e-mail : creche@ville-roquefort-les-pins.fr





# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1<sup>er</sup> septembre 2015.



